

# Flash in**FO**56

N°6/2013

## Sommaire :

- *Catégorie A : mouvement complémentaire mutations à effet 1/3/2014*
- *Tous en grève le 10 septembre*
- *CAPN du T/A IDIV CN*
- *Le site web **FO** 56*


<b>Catégorie A - Inspecteurs FF et GP : mouvement complémentaire de mutations à effet du 1er mars 2014</b>
--

Une note de service du 12 juillet 2013, diffusée sur Ulysse le 15 juillet, rappelle les modalités de participation aux mouvements complémentaires de mutations et de réintégrations des inspecteurs des 2 filières du 1er mars 2014.

Ces mouvements complémentaires s'inscrivent dans le cadre de l'harmonisation progressive des règles d'affectation de la filière gestion publique et de la filière fiscale.

Les mouvements complémentaires de mutations des IFIP, à effet du 1er mars 2014, restent réalisés par filière.

Les modalités de réalisation des mouvements complémentaires à effet du 1er mars 2014 sont similaires à celles qui ont prévalu pour les mouvements généraux à effet du 1er septembre 2013 : les demandes sont classées à l'ancienneté administrative, éventuellement bonifiée pour enfants à charge, les candidats à mutation peuvent se prévaloir de priorités sous réserve de produire les pièces justificatives requises, les affectations sont prononcées sur une direction et, principalement, sur une RAN et une mission/structure.

 **Toutes les informations relatives aux règles de gestion, aux motifs de priorité, aux pièces justificatives ou aux modalités d'examen des demandes de mutations, sont précisés dans les instructions sur les mutations des A de chacune des filières, datées du 18/12/2012, mises en ligne sur Ulysse national.**

Peuvent participer au mouvement complémentaire de leur filière, à effet du 1er mars 2014 :

- Les inspecteurs qui ont indiqué, au moment du dépôt de leur demande de mutation (avant le 21/01/2013) vouloir participer au mouvement général et au mouvement complémentaire et qui n'ont pas obtenu de mutation dans le cadre du mouvement général à effet du 1er septembre 2013.

- Les inspecteurs qui ont indiqué, au moment du dépôt de leur demande de mutation (avant le 21/01/2013) vouloir participer au seul mouvement complémentaire.

- Les inspecteurs déliés de leur délai de séjour à compter du 01/03/2014 (exemple comptable affecté depuis le 01/03/2012, ou inspecteur stagiaire de la promotion 2011/2012) alors qu'ils ne l'étaient pas au 01/09/2013 et qui ont déposé leur demande de mutation dans les délais fixés pour la campagne annuelle (soit avant le 21/01/2013).

**NB** : Les demandes des IFIP, visés ci-dessus, seront systématiquement examinées dans le mouvement complémentaire de leur filière.

Par conséquent, ceux qui ne souhaiteraient plus participer à ce mouvement complémentaire doivent le faire savoir au service RH 56, impérativement avant le 2 septembre 2013.

- Les agents ayant une situation prioritaire nouvelle, non connue dans le délai de dépôt précité, qui souhaitent participer au mouvement complémentaire sur le département d'exercice de la priorité.

Ces IFIP doivent formuler une demande de mutation dans le mouvement complémentaire de leur filière.

**NB** : Les inspecteurs ont accès, en consultation, à leur demande de mutation déposée dans le mouvement général de leur filière, dans AGORA Vœux.

⇒ Les demandes de mutations formulées expressément dans les mouvements complémentaires doivent impérativement être transmises au service RH au fur et à mesure et au plus tard le 2 septembre 2013.

⇒ Les demandes d'annulation de participation aux mouvements complémentaires doivent également être transmises aux services des ressources humaines des directions de gestion dès que possible et au plus tard le 2 septembre 2013.

## **Retraites : le 10 septembre, tous en grève**

Le 10 septembre, le Morbihan doit être le plus mobilisé possible pour cette grève dont les mots d'ordre nous concernent toutes et tous .

En effet, vous pouvez percevoir dans vos services respectifs les méfaits de la RGPP puis de la MAP avec bientôt les premières déclinaisons de la Démarche stratégique tout aussi mortifère pour l'avenir de notre réseau.

...Et que dire du rapport MOREAU et de ses fausses bonnes pistes pour l'avenir de nos retraites !

**En annexe**, vous trouverez l'appel à la grève pour le 10 septembre prochain de la Fédération Générale des Fonctionnaires F.O.

## CAPN du T/A Inspecteurs Divisionnaires Classe Normale

La CAPN de sélection des inspecteurs pour le tableau d'avancement 2014 au grade d'inspecteur divisionnaire de classe normale s'est déroulée du 8 au 11 juillet dernier (**voir compte rendu sur le site FO DGFIP National**).

Cette CAPN avait pour objet d'évoquer les dossiers des candidats non retenus au projet.

Ceux-ci ont largement fait confiance aux élus F.O.-DGFIP pour les défendre comme en témoigne le tableau ci-dessous :

Dossiers confiés à	Nombre de dossier
F.O.-DGFIP	116
Solidaires	54
CGT	25
CFDT	10

Ces chiffres attestent de la crédibilité de notre organisation auprès de ces personnels pour la défense de leurs intérêts.

La section FO 56 se tient à disposition de tous les collègues concernés par ce T/A, et désireux d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.

**RAPPEL : Flash INFO56** ( comme tous les documents FO 56 distribués dans les services) est repris sur le site local <http://www.fo-dgfip-sd.fr/056> , site qui est régulièrement mis à jour – Allez le découvrir !

**VOUS ETES NOMBREUX A NOUS SOUTENIR**

**N'HESITEZ PAS A NOUS REJOINDRE**

*Vannes le 18/7/2013*



### BULLETIN d'ADHESION

NOM : .....Prénom : .....

Grade : ..... Indice ..... Quotité de travail :

Affectation : .....

Déclare vouloir adhérer au **Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques, section du Morbihan.**

Fait à

le